

Compte rendu de séance

Séance du 30 Juin 2015

L' an 2015 et le 30 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de MEULOT ANDRE Maire

Présents : M. MEULOT ANDRE, Maire, Mmes : FLORENCE ALINE, GOULESQUE CELINE, MOREAU CATHERINE, PAIN CLAUDE, ROBBE FRANCINE, ROUMEAS SUZEL, MM : AUBUSSON JEROME, CHESNEAU ROGER, PANTIN GAUTIER, POUDELET ERIC, RUELLE LAURENT, TRAVERS LAURENT

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GUENAUULT NATHALIE à M. MEULOT ANDRE
Absent(s) : M. PELICOT JOEL

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBBE FRANCINE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 - 2015_041
DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL 2015 - 2015_042
PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONCOURS ET EXAMENS - 2015_043
MODIFICATION DU REGLEMENT ALSH - 2015_044
CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF - 2015_045
MOTION RECONSTRUCTION DU COLLEGE DE NEUILLE PONT PIERRE - 2015_046
MISE EN PLACE DU SERVICE MINIMUM EN CAS DE GREVE A L'ECOLE - 2015_047

Approbation du conseil précédent à l'unanimité

I - FINANCES

1 – Décision modificative N° 2 Budget assainissement 2015 2015.041

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

D 6811 dotations aux amortissements des immobilisations : 74.00 €

D 022 dépenses imprévues : 74.00 €

2 – Décision modificative N° 1 budget principal 2015 2015.042

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des décisions modificatives suivantes :

D 675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	24 172.36 €
D 192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	16 172.36 €
R 775 Produits de cessions d'immobilisations	8 000.00 €
R 776 Différences sur réalisations (négatives)	16 172.36 €
R 21571 Matériel roulant	24 172.36 €
D 2188 programme 118 Autres matériels	8 000.00 €

3 - Participation aux frais de concours et examens 2015.043

Un agent de notre commune a été lauréat du concours d'ATSEM 1ère classe organisé par le Centre de Gestion de l'Eure et Loire en 2014.

Ce centre de gestion réclame à la commune une participation financière de 1429 € en compensation des frais d'organisation du dit concours (courriers, location de salles, frais de personnel, frais de jury..)

Le conseil municipal à l'unanimité de verser cette somme de 1429 €.

4 – Modification règlement ALSH Moyens de paiement 2015.044

Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification du règlement ALSH comme suit :

Article 7 : Une facture détaillée est établie chaque fin de mois. Chaque famille s'engage à régler ses factures dès réception en mairie. Les modalités de paiement sont précisées sur la facture.

Suite aux modifications conventionnelles mises en œuvre par la CAF TOURAINE pour les accueils extra-scolaires , la facturation fait apparaître un montant heure/enfant arrondi.

II – PERSONNEL COMMUNAL

1 - Contrat d'engagement éducatif 2015.045

Le contrat d'engagement éducatif peut être conclu suivant les articles L774.2 et D773.2.1 à D773.2.7 du code du travail et devenu applicable aux collectivités territoriales depuis 2007.

Il permet de bénéficier de plafonnement au niveau des cotisations URSSAF suivant les barèmes applicables aux animateurs (circulaire N°2007.033 et N° 2009.028 DIRRES) et d'un forfait journalier à appliquer avec un minimum de 2.20 fois le smic horaire.

Ce type de contrat est exclusivement réservé à des personnels non bénévoles, non formateurs, et participant de façon occasionnelle ou saisonnière à des fonctions d'animation (par exemple stagiaire BAFA, étudiants...).

Le Conseil, entendu la présentation faite par Madame PAIN, autorise le Maire à établir des contrats d'engagement éducatif.

III – URBANISME

1 – Droit de préemption urbain

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente de :

- Une grange rue du Bondonneau
- Une maison à la croix aux renards

2 - Projet des « Rocantonelles »

Présentation au conseil du scénario 1 un peu plus élaboré.
Prochaine réunion le 21/09/2015 à 14 heures.

IV – VOIERIE – BATIMENTS

1 - Chemin des niveaux – rue de la Poste

Pour des raisons de calendriers de facturation, l'enfouissement des lignes du chemin des niveaux sera fait avant celui de la rue de la poste.

L'acquisition des parcelles nécessaires à ces travaux sera portée au budget 2016 en raison, non pas du prix des terrains, mais du prix des frais notariés engendrés non prévus au budget 2015.

Une réunion de tous les intervenants sera programmée à cet effet.

2 - Salle pluriactivités

Tous les équipements sont réalisés pour un montant de 35 636.26€ ht, l'aide parlementaire s'élève à 3 852€ et la subvention de la CAF à 6 507€.

3 - AD'AP

L'obligation est faite aux communes de mettre en conformité l'accès aux personnes à mobilité réduite dans tous les locaux recevant du public.

Nous devons fournir, pour le 27/09/2015, un agenda de remise aux normes des accès et ensuite prévoir les travaux sur une durée de 3 ans.

La société QUALICONSULT a été retenue pour élaborer cet agenda pour la somme de 3600€ ttc.

V- AFFAIRES SCOLAIRES

1 – Conseil d'école

Un conseil d'école a eu lieu le 18/06/2015. Il en ressort les éléments suivants :

- Refonte de l'équipe
- Arrivée d'un nouveau directeur
- Retour de Mme DERUELLE
- Effectif de 189 enfants pour la rentrée décomposé en 1 PS de 24 ; 1 MS de 20 ; 1 GS de 22 ; 2 CP/CE1 à 48 ; 1 CE2 de 27 ; 1 CL1 à 23 ; 1 CM 2 à 25
- L'EVS administrative est reconduite ainsi que l'intervenante musicale
- Les institutrices ont émis leur désaccord concernant le changement des horaires TAP
- Sécurité : les alarmes Incendie et Socagra sont à revoir
- Projet pour les 3 ans à venir : favoriser la réussite, travailler en équipe, créer un climat scolaire favorable

2 - Service minimum 2015.047

Le conseil vote par 12 voix pour et 2 contre, la mise en place du service minimum en cas de grève de plus de 2 personnes à l'école. Une dizaine de personnes ont répondu favorablement à la demande de la mairie. La responsabilité, en cas de problème pendant ce service, reste du devoir de l'état.

3 - Collège de Neuillé Pont Pierre 2015.046

A la suite de la suspension des travaux du collège, une motion sera envoyée au conseil départemental. A cet effet 2 motions sont distribuées aux membres du conseil pour lecture. Après débat, la 2^{ème} motion a été retenue.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la motion suivante, qui sera transmise à Monsieur Le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Monsieur Le Président du Conseil Départemental,

L'ensemble du Conseil Municipal de St Antoine du Rocher est consterné par l'arrêt des travaux de reconstruction du collège du Parc de Neuillé Pt Pierre.

La manière dont la nouvelle a filtré est affligeante. La décision soudaine et brutale de ne plus reconstruire la totalité des bâtiments nous semble incompréhensible.

Nous pensons qu'une remise à plat des prestations du projet initial aurait permis d'apporter des économies conséquentes, tout en conservant l'essentiel.

Il est indispensable de reprendre ce chantier au plus tôt : les bâtiments sont vétustes, les conditions de travail précaires, et le nombre d'élèves scolarisés notablement supérieur à la capacité d'accueil.

Nous vous demandons donc la reprise immédiate des travaux afin d'offrir à nos enfants les cadres d'éducation et d'épanouissement auxquels ils ont droit.

Suivent les signatures de l'ensemble du conseil municipal.

VI – DIVERS

Invitation donnée à Mme MOREAU pour Mettray

Information : la fermeture du passage à niveau 194 du 5 au 11/07/2015 pour travaux ainsi que la déviation mise en place sont effectives.

M. POUDELET – réunion SOCAGRA le 08/06/2015

M. CHESNEAU – Problème de réparation du chauffage de la salle pluriactivités suite au dépôt de bilan de la société CVC 37. Un nouveau fournisseur est trouvé pour la purification des canalisations et un fournisseur pour l'entretien régulier est recherché par la mairie.

Mme ROBBE – la renégociation des prêts contractés à la CE ne pourra se faire en raison des fortes indemnités de remboursement qui annulent la baisse des taux.

M. RUELLE – Nouveau prestataire pour le site web de la CCGC.

Mme PAIN – La pose du panier de basket à l'école a été effectuée.

Mme ROUMEAS – info sur la réunion SCOT du 03/06/2015. Des fascicules sont disponibles en mairie.

Fête du plan d'eau – Constatations - trop d'attente au repas, à revoir pour l'année prochaine, augmentation des places assises à prévoir et manque de bras et de matériels.

M. MEULOT – le repas des anciens du 18/10/2015 a été confié au restaurant traiteur « le grand cerf »

Fin de conseil à 23h 25

Prochain conseil le 15/09/2015 à 20h 30